



Compte rendu de la session d'été 2016

Des décisions contraires aux intérêts de la place scientifique suisse

Au cours de la session d'été 2016, les Chambres fédérales ont pris des décisions qui entravent le développement fructueux de la place scientifique suisse. Le Conseil national et le Conseil des Etats ont notamment décidé que la ratification du protocole sur la Croatie – une condition préalable pour une pleine association de la Suisse à Horizon 2020 dès 2017 – ne peut se faire qu'à condition d'avoir établi une réglementation sur la gestion de l'immigration avec l'UE. Par ailleurs, la majorité du Conseil national a refusé d'augmenter le plafond de dépenses pour la formation, la recherche et l'innovation pendant les années 2017 à 2020.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Petra Studer, petra.studer@netzwerk-future.ch

DÉCISIONS DU PARLEMENT

Le National rejette les augmentations du Message FRI 2017-2020

Avec le Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (Message FRI), le Conseil national s'est prononcé sur le financement des hautes écoles et des institutions de recherche pendant les années 2017 à 2020 (**16.025**). La Chambre du peuple a rejeté toutes les propositions d'augmentation et de réduction des moyens financiers proposées par les commissions. Elle suit ainsi le Conseil fédéral, qui prévoit d'investir environ 26 milliards de francs dans le Domaine FRI au cours des

quatre années à venir – ce qui représente une croissance annuelle des moyens de 2% en moyenne. Un taux de croissance s'élevant encore à 3,7% avait été fixé pour la période 2013-2016 actuellement en cours.

La majorité de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) avait proposé à son conseil différentes augmentations du cadre financier. Aucune d'entre elles n'a toutefois obtenu la majorité au plénum. Une proposition de 300 millions de francs supplémentaires pour le Domaine des EPF a été rejetée par 99 voix contre 85 et 7 abstentions. Une requête pour augmenter de 106 millions de francs les contributions de base pour les universités cantonales a échoué, par 94 voix contre 86 et 5 abstentions. En outre, des propositions concernant des augmentations de 64 millions de francs au profit des hautes écoles spécialisées (96 voix contre 82 et 7 abstentions), ainsi que 40 millions pour les établissements de recherche d'importance nationale (89 voix contre 83 et 6 abstentions) n'ont pas eu leur chance au plénum. Une demande de supplément de 286 millions de francs au profit de la formation professionnelle supérieure a été repoussée par 102 voix contre 83 et 8 abstentions. Les moyens supplémentaires auraient permis aux acteurs du Domaine FRI de relever les défis ambitieux du Conseil fédéral (encouragement de la relève scientifique, augmentation du nombre de diplômés en médecine humaine, développement de nouveaux domaines de recherche et renforcement de la formation professionnelle supérieure) sans devoir procéder à des renoncements substantiels.

Nouvelles lois sur les EPF et la formation professionnelle

En plus des plafonds de dépenses, le Conseil national s'est prononcé sur différentes révisions de lois en relation avec le Message FRI. La majorité de la Chambre du peuple a accepté une modification de la loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales (loi sur les EPF): les taxes d'études des étudiants EPF venant de l'étranger pourront ainsi être au maximum trois fois plus élevées que celles des étudiants issus d'un gymnase suisse. Le Conseil national s'est opposé à ce que les recettes supplémentaires dues à ces hausses soient affectées au profit des étudiants. Par ailleurs, le conseil a approuvé une modification de la loi sur la formation professionnelle: désormais, les participants à des cours préparatoires pour les examens fédéraux pourront être soutenus financièrement par la Confédération.

Durant les mois d'été, les commissions préparatoires du Conseil des Etats se pencheront sur ces objets. La Chambre haute les traitera ensuite durant la session d'automne.







Une condition à la ratification du protocole sur la Croatie

Le Conseil national et le Conseil des Etats se sont prononcés en faveur de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie, nouveau membre de l'UE (16.028). Le Parlement a toutefois posé une condition: le Conseil fédéral ne peut ratifier le protocole sur la Croatie qu'après avoir établi, avec l'Union européenne, une réglementation sur la gestion de l'immigration compatible avec l'ordre juridique suisse.

Cette condition était une exigence du Conseil des Etats, qui souhaite ainsi empêcher que le Conseil fédéral ratifie le protocole sur la Croatie avant d'avoir trouvé avec l'UE une solution à la mise en œuvre de l'article 121a de la Constitution (après l'acceptation de l'initiative sur l'immigration de masse). Le Conseil national s'est opposé à une telle condition dans plusieurs débats. Des membres des deux commissions de politique extérieure se sont donc réunis en conférence de conciliation pendant la dernière semaine de la session, lors de laquelle ils ont opté pour la version du Conseil des Etats. Le Conseil national a finalement approuvé tacitement la demande de la conférence de conciliation.

Une condition préalable pour participer à Horizon 2020

L'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie est une condition préalable pour que la Suisse soit pleinement associée au programme cadre de recherche européen Horizon 2020 dès le 1^{er} janvier 2017. Si le protocole sur la Croatie est ratifié d'ici au 9 février 2017 au plus tard, la Suisse deviendra automatiquement un membre associé à Horizon 2020. Dans la situation inverse, elle pourra participer seulement en tant qu'état tiers, sans être à égalité de droits avec les autres membres. Avec ces ajouts du Parlement, la place scientifique continue de craindre pour son association au plus grand programme de recherche du monde et pour ses liens avec les autres places scientifiques européennes.

-  **Protocole du Conseil des Etats du 2 juin 2016**
 -  **Protocole du Conseil national du 8 juin 2016**
 -  **Protocole du Conseil des Etats du 13 juin 2016**
 -  **Protocole du Conseil national du 16 juin 2016**
-

Le Parlement donne le feu vert à Innosuisse


Les membres du Conseil des Etats ont approuvé, par 39 voix contre 2, la loi sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (**15.080**). La loi réglemente la transformation de la Commission extraparlamentaire pour la technologie et l'innovation (CTI) en établissement de droit public, nommé Innosuisse. L'Agence pour l'encouragement de l'innovation se trouvera ainsi sur un pied d'égalité avec le Fonds national suisse (FNS) sur le plan organisationnel et financier.


Le Conseil des Etats a en grande partie suivi les décisions du Conseil national. La Chambre haute s'est toutefois écartée du premier conseil sur deux points, où elle a soutenu la version initiale du Conseil fédéral. Les membres du conseil de l'innovation ne pourront donc être réélus qu'une seule fois au lieu de deux. En outre, les réserves de l'Agence pour l'encouragement de l'innovation ne pourront s'élever qu'à 10% du budget annuel au maximum. En mars 2016, la Chambre du peuple souhaitait augmenter ce plafond à 15%. Le Conseil national a éliminé tacitement ces deux divergences. La loi a donc été adoptée.

 **Protocole du Conseil des Etats du 6 juin 2016**

 **Protocole du Conseil national du 8 juin 2016**

Les parlementaires ont en outre...

 ... approuvé, au Conseil national et au Conseil des Etats, le supplément I au budget en cours pour l'année 2016 (**16.007**). Les deux conseils ont accepté 22 crédits additionnels, s'élevant à 397 millions de francs au total. Ce montant contient notamment un crédit de 15,8 millions de francs pour la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI).

 ... approuvé, au Conseil national, la loi fédérale sur les professions de la santé (**15.077**), par 181 voix contre 5 et 3 abstentions. La Chambre du peuple s'est par contre opposée à une réglementation au niveau légal d'une filière de master dans le domaine des soins. Elle suit ainsi le Conseil des Etats, qui avait pris la même décision au cours de la session de printemps 2016.

OBJETS AUXQUELS LE CONSEIL FÉDÉRAL A RÉPONDU

Garantir la capacité d'action du Parlement et du Conseil fédéral. Mettre en oeuvre l'article 121a de la Constitution. Maintenir la jurisprudence Schubert

- Interpellation (16.3043) du conseiller national Hans-Ueli Vogt (UDC).
Déposée le 2 mars 2016.
Le Conseil fédéral a répondu le 11 mai 2016.
-

Formation professionnelle supérieure. Le versement direct des subventions aux étudiants soulève plusieurs questions

- Interpellation (16.3072) de la conseillère nationale Martina Munz (PS).
Déposée le 10 mars 2016.
Le Conseil fédéral a répondu le 4 mai 2016.
-

Matériel libre, logiciels libres, codes sources ouverts et données ouvertes

- Motion (16.3119) du conseiller national Corrado Pardini (PS).
Déposée le 16 mars 2016.
Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 11 mai 2016.
-

Agir concrètement pour sauver et renforcer les PME

- Motion (16.3120) du conseiller national Corrado Pardini (PS).
Déposée le 16 mars 2016.
Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 4 mai 2016.
-

Initiative dite «contre l'immigration de masse»: quels risques pour le paysage suisse de la formation et de la recherche?

- Interpellation (16.3139) du conseiller national Manuel Tornare (PS).
Déposée le 17 mars 2016.
Le Conseil fédéral a répondu le 4 mai 2016.
-

Écoles supérieures. Accréditation fédérale

- Postulat (16.3178) du conseiller national Gerhard Pfister (PDC).
Déposé le 17 mars 2016.
Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 4 mai 2016.
-

Numérisation et formation à l'informatique. Développement commun d'un espace numérique de formation

- Motion (16.3184) du conseiller national Jonas Fricker (Les Verts).
Déposée le 17 mars 2016.
Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 4 mai 2016.
-

Ecoles professionnelles supérieures. Suppression des subventions fédérales?

- Interpellation (16.3204) du conseiller national Jean-François Steiert (PS).
Déposée le 18 mars 2016.
Le Conseil fédéral a répondu le 4 mai 2016.
-

Renforcer nos PME innovantes en les incitant à s'internationaliser

- Postulat (16.3262) du conseiller national Claude Bégli (PDC).
Déposé le 18 mars 2016.
Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 4 mai 2016.
-

Coûts et utilité des essais de dissémination de plantes OGM

- Question (16.1011) de la conseillère nationale Martina Munz (PS).
Déposée le 18 mars 2016.
Le Conseil fédéral a répondu le 18 mai 2016.
-

Places de stage dans les cabinets privés et dans les domaines extracliniques

- Motion (16.3264) de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique.
Déposée le 6 avril 2016.
Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 3 juin 2016.
-

Accords de parrainage dans les hautes écoles suisses. La Conférence suisse des hautes écoles doit fixer des règles

- Interpellation (16.3270) de la conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach (PDC).

Déposée le 25 avril 2016.

Le Conseil fédéral a répondu le 10 juin 2016.

NOUVEAUX OBJETS DÉPOSÉS

Données numériques médicales: assurer une collecte protégée, transparente et ciblée dans la révision de la loi sur la protection des données

- Postulat (16.3384) du conseiller national Claude Béglé (PDC).

Déposé le 6 juin 2016.

Recherche agronomique suisse. Quelle utilité, quelle efficacité et quelle compétitivité?

- Interpellation (16.3405) de la conseillère nationale Sandra Sollberger (UDC).

Déposée le 8 juin 2016.

Faciliter l'accès des réfugiés aux hautes écoles suisses

- Motion (16.3406) du conseiller national Mathias Reynard (PS).

Déposée le 8 juin 2016.

Encouragement de l'innovation. Allouer les fonds aux PME suisses plutôt qu'aux grands groupes internationaux

- Motion (16.3426) du conseiller aux Etats Thomas Minder (sans parti).

Déposée le 13 juin 2016.

Seulement compenser le renchérissement quand il y a renchérissement

- Motion (16.3451) du groupe libéral-radical.

Déposée le 15 juin 2016.

Suppression de la seconde chaire de littérature française moderne à l'université de Zurich

- Interpellation (16.3456) du conseiller national Mathias Reynard (PS).
Déposée le 15 juin 2016.
-

Evaluer le succès des études et assurer la qualité

- Motion (16.3473) de la conseillère nationale Andrea Gmür-Schönenberger (PDC).
Déposée le 16 juin 2016.
-

Gain d'efficacité et de qualité dans l'éducation suisse

- Postulat (16.3474) du conseiller national Thomas de Courten (UDC).
Déposé le 16 juin 2016.
-

Erasmus et vote sur l'immigration, quelles réelles conséquences?

- Interpellation (16.3477) de la conseillère nationale Alice Glauser-Zufferey (UDC).
Déposée le 16 juin 2016.
-

Conséquences de l'académisation des professions des soins

- Postulat (16.3500) de la conseillère nationale Verena Herzog (UDC).
Déposé le 16 juin 2016.
-

Le développement de l'EPF de Zurich en danger?

- Interpellation (16.3510) de la conseillère nationale Regine Sauter (PLR).
Déposée le 16 juin 2016.
-

Sponsoring de chaires en recherche animale et en méthodes de substitution dans les hautes écoles

- Question (16.1030) de la conseillère nationale Maya Graf (Les Verts).
Déposée le 16 juin 2016.
-

Agroscope. Quel avenir?

- Interpellation (16.3492) de la conseillère aux Etats Géraldine Savary (PS).
Déposée le 16 juin 2016.
-

Prétendu retour sur investissement des programmes-cadres de recherche de l'UE

- Interpellation (16.3553) du conseiller national Felix Müri (UDC).
Déposée le 17 juin 2016.
-

Congrès unilatéral de l'EPF intitulé Dialogue sur les nouvelles méthodes de sélection des plantes génétiquement modifiées

- Interpellation (16.3593) de la conseillère nationale Maya Graf (Les Verts).
Déposée le 17 juin 2016.
-

Faire participer nos hautes écoles à la conception et à l'évaluation de certaines politiques publiques

- Interpellation (16.3602) du conseiller national Claude Bégli (PDC).
Déposée le 17 juin 2016.
-

Définir ce que sont les start-ups pour mieux les appuyer

- Postulat (16.3615) du conseiller national Claude Bégli (PDC).
Déposé le 17 juin 2016.
-

Des start-up visa pour attirer les meilleurs talents en Suisse

- Interpellation (16.3618) du conseiller national Fathi Derder (PLR).
Déposée le 17 juin 2016.
-

Une politique migratoire pour attirer les cerveaux en Suisse

- Postulat (16.3619) du conseiller national Fathi Derder (PLR).
Déposé le 17 juin 2016.

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

CONTACT

Réseau FUTURE

Münstergasse 64/66, 3011 Berne

Tel. 031 351 88 46, Fax 031 351 88 47

info@netzwerk-future.ch

www.reseau-future.ch

Le Réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques pour accroître le soutien au domaine Formation, Recherche et Innovation (FRI) ainsi que pour stimuler le dialogue entre politique et science.

20 juin 2016
